

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de
l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

libre.pensee@fnlp.fr – <https://www.fnlp.fr>

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Crimes de pédophilie dans le Clergé catholique : L'Église doit payer, l'Église peut payer !

La **Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE)**, installée par la **Conférence des évêques de France (CEF)** sous la pression des événements et présidée par M. **Jean-Marc Sauvé**, vice-Président honoraire du **Conseil d'État**, a mis au jour des pratiques criminelles d'une ampleur inégalée, couvertes par le silence de la hiérarchie catholique : de 1950 à 2020, environ 3 000 prêtres ont agressé sexuellement 216 000 mineurs, selon les résultats d'une enquête statistique réalisée à l'aide d'une méthode éprouvée scientifiquement par l'**Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)**. Si l'on tient compte des abus commis par des laïcs (religieux non-ordonnés) dans le cadre d'œuvres pastorales de l'Église romaine en faveur des jeunes, ce nombre atteint 330 000. Personne n'imaginait l'enracinement ni la profusion de ces dérives criminelles, bien que les scandales ayant secoué d'autres pays comme l'Allemagne, les États-Unis ou l'Australie auraient dû nous y préparer.

Face à ce désastre, sans préjudice des actions en justice lorsqu'elles demeurent possibles, l'Église catholique a l'impérieux devoir d'indemniser toutes les victimes qui lui demanderont réparation. « *Quoi qu'il en coûte* », elle doit payer. Néanmoins, elle ne saurait en appeler à la générosité des fidèles et bénéficier ainsi d'un financement public indirect des indemnités, que le Gouvernement s'est d'ailleurs empressé d'améliorer en portant de 66 à 75 % la prise en charge par l'État des dons manuels, par le biais de la réduction d'impôts. La **Libre Pensée** l'a toujours précisé depuis le début du grand déballage, la **CIASE** l'a confirmé : **l'Église doit supporter l'intégralité du coût de la réparation.**

Cette question de principe trouve d'ailleurs sa réponse pratique dans les richesses du culte romain. En témoignent, les premiers éléments de la vaste enquête qu'entend réaliser la **Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP)**, à partir notamment de l'examen des comptes des années 2018 et 2019 des associations diocésaines publiés au *Journal officiel des associations et fondations d'entreprises (JOAFE)*, examen qui ne prend pas en considération la situation des Congrégations. Si l'équilibre des comptes de résultat est parfois difficile à atteindre, en raison de l'érosion de la pratique religieuse, et nécessite en tout état de cause de susciter un flux constant de dons et legs défiscalisés, voire de reprendre une partie des provisions constituées, néanmoins les propriétés immobilières et la trésorerie des associations diocésaines représentent des sommes considérables.

Sur le patrimoine immobilier

Les possessions immobilières (bâtiments, terrains, immobilisations financières dans des sociétés civiles immobilières) des associations diocésaines de Paris, Lyon, Nice, Lille et Tours, choisies à titre d'exemples, constituent un patrimoine de grande valeur. En valeur comptable nette 2019, c'est-à-dire au coût historique après amortissement des biens concernés, elles représentent des montants impressionnants : **152,1 millions d'euros à Paris** après la vente pour 36 millions d'un terrain ; 113,7 millions à Lyon ; **56,7 millions à Nice** ; **45,1 millions à Lille** ; **19,8 millions à Tours**. Le total de ces biens atteint pratiquement **525 millions** d'un point de vue comptable, une somme très sous-estimée au plan économique.

D'une part, les biens très anciens, totalement amortis, n'apparaissent plus dans l'actif net des bilans. D'autre part, lorsqu'est prise en compte la flambée des prix de l'immobilier, à Paris comme en province, la valeur de marché de ce patrimoine est bien plus élevée. Ainsi, l'actualisation grossière de cette somme par l'application du taux d'évolution de l'indice du prix des logements de mars 2000 à décembre 2020 (multiplication par 1,7) la porte à **892,5 millions d'euros**. Ce montant n'inclut pas le patrimoine des Congrégations. Si l'on s'en tient à Paris, d'aucuns soutiennent que le patrimoine de l'Église, y compris celui des Congrégations, serait de **700 millions** d'euros en valeur de marché (selon la cellule investigation de **Radio-France**).

Petit florilège de possessions immobilières de l'Église à Paris



Siège de la CEF avenue de Breteuil depuis 2004 (acheté à la congrégation des sœurs Notre-Dame du Cénacle)



Siège des services du diocèse de Paris

Quelques exemples emblématiques illustrent cette richesse foncière et immobilière. À **Paris**, la CEF dispose d'un vaste immeuble situé avenue de Breteuil. Le siège des services de l'archidiocèse est fixé, quant à lui, au 10 de la rue du Cloître Notre-Dame, tout à côté de la cathédrale, dans un bel immeuble en pierre de taille de l'île de la Cité. Enfin, l'archevêque dispose d'un hôtel particulier, l'Hôtel de Viaud-Rambuteau, au 32 de la rue Barbet de Jouy dans le septième arrondissement où le mètre carré se négocie à plus de 22 000 euros.

À **Lyon**, les services de l'épiscopat sont installés dans un très bel immeuble sis au 6 de la rue Adolphe Max dans le cinquième arrondissement tandis que le Primat des Gaules réside dans une sorte de palais dont l'adresse est au 7 de la place Saint-Irénée.



Siège des services du diocèse de Lyon



Résidence du Primat des Gaules

À **Nice**, la résidence de l'évêque est située au 23 de la rue Jules Simon et donne sur un vaste parc tandis que des services épiscopaux sont installés au 6 de la rue Vernier.

À **Tours**, l'évêché possède notamment un magnifique bâtiment où est installée la Maison diocésaine Le Carmel au 13 de la rue des Ursulines où le mètre carré se vend pour 4 000 euros.

Sur la trésorerie

Les associations diocésaines ne sont manifestement pas confrontées à des fins de mois difficiles même si les montants indiqués ci-après reflètent simplement la situation de leurs disponibilités au 31 décembre 2019. À cette date, l'archevêché de Paris reposait sur un tas d'or de 185,9 millions d'euros, dont 161,6 millions sous forme de valeurs mobilières gérées par des fonds communs de placement (FCP) ou des sociétés d'investissement à capital variable (SICAV). À Lyon, la trésorerie atteignait 50,0 millions au 31 décembre 2019. Elle ressortait respectivement à 18,2 millions d'euros à Nice, 45,7 millions à Lille et seulement 8,6 millions à Tours. Au total, ces cinq évêchés pouvaient mobiliser immédiatement pratiquement 300 millions d'euros.

La Fédération nationale de la Libre Pensée appelle ses Fédérations départementales à amplifier les enquêtes laïques sur les biens réels du Clergé

Non seulement l'Eglise doit payer, mais elle peut payer !



Division et Diversion

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** a décidé de mener une vaste enquête sur les biens réels de **l'Eglise catholique**, *les nouveaux inventaires laïques*, pour exiger la pleine application de la Justice des Hommes pour faire réparer les crimes pédophiles du Clergé catholique, contre 300 000 victimes. C'est le sens de notre communiqué : « *L'Eglise doit payer, l'Eglise peut payer !* ».

Il fallait bien que l'Eglise catholique trouve quelques soutiens. C'est ainsi qu'un appel à circuler récemment, avec quelques dizaines de signataires, se prévalant d'être « *libres penseurs* », alors qu'il y a belle lurette que ces gens-là, si tenté qu'ils le fussent un jour, ne correspondent plus à cette dénomination depuis longtemps. L'ambition était grande, mais maigre fut la récolte. Il fallait bien que cela soit des « *libres penseurs* » ou affirmés comme tels pour apporter un peu de réconfort au clergé catholique.



Maison diocésaine Le Carmel 13, rue des Ursulines à Tours

Cet « *appel* », d'une rare indigence abyssale, indique que le **Rapport Sauvé** de la CIASE : « *n'a pas pu masquer l'ampleur de l'abomination* ». Si l'on pouvait craindre, comme la **Libre Pensée** à l'annonce de sa création, qu'elle ne fut qu'un remake de la **Commission Rémond** qui a prétendu que **l'Eglise catholique** n'avait aucune responsabilité dans la fuite et la protection du milicien **Paul Touvier** ; force est de constater que la **CIASE** a fait un travail remarquable de manière très sérieuse ; ce qui est bien loin « *de ne pas cacher l'ampleur de l'abomination* ». Il faut être d'une rare stupidité pour affirmer que le **Rapport Sauvé** n'a pas fait éclater un scandale qui menace l'existence même de l'Eglise catholique et qui montre indubitablement la responsabilité écrasante du Clergé dans les crimes.

Il faut rendre cette justice à la CIASE. Ne pas le faire procéderait d'une profonde et rare malhonnêteté intellectuelle.

Mais là où l'indigence abyssale est battue par une ignorance crasse, c'est que cet « appel » déclare : « *L'Eglise est fautive, sa hiérarchie est complice. C'est à l'Eglise d'assumer ses actes et d'indemniser les victimes ! La loi doit l'y contraindre.* »

On comprend donc que les plumitifs auteurs de cet « appel » font une distinction nette entre l'Eglise et la hiérarchie. L'Eglise serait donc les fidèles et les croyants, et la hiérarchie serait le clergé. On est saisi de stupeur devant la nullité de cette affirmation péremptoire, qui ignore que l'Eglise, ce n'est que son appareil : le clergé. Comme le stalinisme se réduisait à la bureaucratie, la fameuse *nomenklatura*. Plus de clergé, plus d'Eglise, plus d'appareil, plus de stalinisme.

L'Eglise catholique le dite elle-même, notamment dans l'Encyclique *Vehementer nos* qui condamne la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 : « *L'Ecriture nous enseigne que l'Eglise est le corps mystique du Christ, au sein de laquelle des chefs se trouvent qui ont de pleins et parfaits pouvoirs pour gouverner, pour enseigner et pour juger... Il en résulte que cette Eglise est par essence une société inégale, c'est-à-dire une société comprenant deux catégories de personnes : les pasteurs et le troupeau, ceux qui occupent un rang dans les différents degrés de la hiérarchie et la multitude des fidèles ; et ces catégories sont tellement distinctes entre elles, que, dans le corps pastoral seul, résident le droit et l'autorité nécessaires pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société. Quant à la multitude, elle n'a pas d'autre devoir que celui de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs...* »

A en croire les « pétitionnaires », ce seraient les fidèles (L'Eglise selon leur analyse) qui seraient coupables et le Clergé ne serait **QUE** complice, alors que c'est dans ses rangs que sont abrités les criminels !

Peut-il avoir un soutien plus éhonté aux 3 000 prêtres violeurs que cette affirmation ?

Dès lors, ce seraient les fidèles qui seraient coupables et il faudrait qu'ils paient les réparations aux victimes. C'était le souhait de la **Conférence des Evêques de France**, mais qui a dû reculer sur cette prétention devant la réprobation suscitée par cette demande scandaleuse.



L'inculture crasse s'agrandit encore quand les « pétitionnaires » déclarent : « *Les criminels, quels qu'ils soient, doivent répondre de leurs actes, tout autant que la hiérarchie qui les a protégés, ils doivent être jugés selon les lois de la République ! C'est à la justice de la République de décider qui sont les coupables et du montant des indemnisations des victimes, bien que, chacun le sait, aucune indemnisation n'effacera l'abomination et les dégâts causés.* »

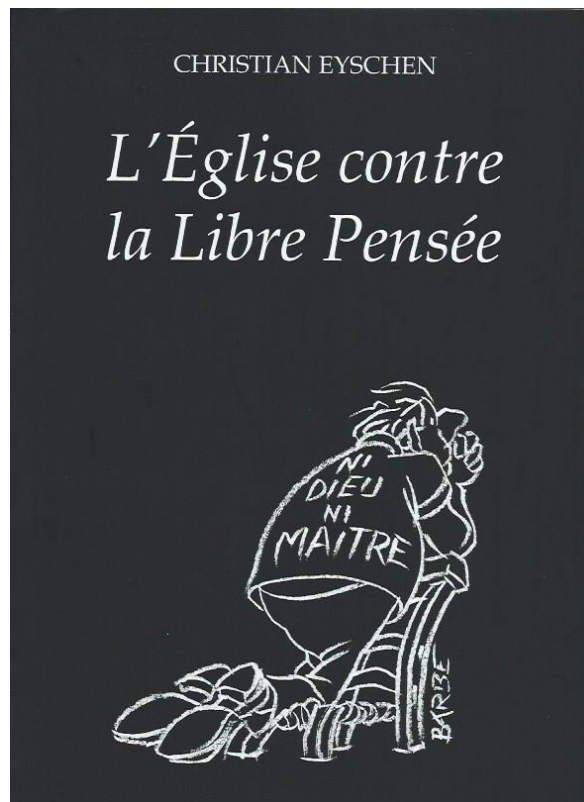
Oui mais, ces « pétitionnaires » oublient que la plupart des crimes ont été prescrits et que seule la voie de la médiation est possible pour la réparation. Réclamer, même sur un ton « *RRRRRadical* » que seule la Justice décide, c'est interdire de fait la mise en œuvre des réparations pour les 300 000 victimes. La **radicalisation** du propos ne peut effacer la **capitulation** en rase campagne devant les criminels en soutane.

Plus réactionnaires, plus cléricaux que ces pétitionnaires, cela va être difficile à trouver.

Quelle honte !



***Il est des condamnations qui sont des décorations !
Ils nous détestent, ils nous attaquent !***



Comme la **Fédération nationale de la Libre Pensée** agit réellement pour défendre la loi de 1905, pour la Justice soit rendue aux victimes de l'Église, pour la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple de 1914-1918 ; force est de constater que cela ne plait pas à tout le monde.

Voici quelques énervés contre la Libre Pensée, ils nous insultent, menacent, assignent devant les tribunaux. Un bien curieux *inventaire à la Prévert*. On finira bien par trouver le *Raton laveur* :

- *Boulevard Voltaire*
- *Présent*
- *Médias-Presse-Infos*
- Eddy Khaldi de la FNDDEN
- Le Maire des Sables d'Olonne (85)
- Le Collectif dit frauduleusement « *laïque* » qui exige que les 8 associations membres, présentes ou représentées au Congrès national la Libre Pensée fassent leur mea-culpa
- Les Bretons nostalgiques de Breizh Atao
- La Fédération des ex-« *libres penseurs* » de Haute-Vienne
- *Valeurs actuelles* (du pétainisme)
- Le maire de Cogolin (83)
- Robert Ménard, mairie de Béziers (34)

Le **Libre Pensée**, qui décerne tous les ans le *Prix Clericalis*, va avoir du mal en 2022 à décerner son prix ! Ce ne sont pas effectivement les prétendants qui manquent.



Pour la Fédération nationale de la Libre Pensée :

- Dominique Goussot, Vice-Président et responsable de la Commission « *Droit et Laïcité* »
- Christian Eyschen, Secrétaire général

Paris, le 27 novembre 2021